

DIMANCHE, 27 OCTOBRE 2024

CONDITIONS GÉNÉRALES DE LOCATION POUR LA

CABANE

F.M.G

À FLAINE



CONDITIONS GÉNÉRALES DE LOCATION POUR LA CABANE FMG

1. RÉSERVATION ET CONFIRMATION :

La réservation devient contraignante dès la réception du paiement de l'acompte ou du montant total selon les modalités convenues. Le client peut, ou non, recevoir alors une confirmation par e-mail qui valide la réservation. En l'absence de paiement sous 45 jours qui suivent la facture, les dates seront libérées et la réservation annulée.

Un montant de 20 CHF est ajouté à chaque réservation pour les **frais de dossier**.

2. ACOMPTE ET PAIEMENT :

- **Acompte** : Un acompte de **50 % du montant total** est exigé pour confirmer la réservation. Le paiement total doit être effectué **45 jours qui suivent la facture ou 30 jours avant l'arrivée**.
- **Paiement intégral** : Le montant total sera calculé après le séjour, en fonction du nombre final de participants et de la durée du séjour initialement prévue ou modifiée. Toute modification du nombre de participants ou de la durée doit être signalée dans les délais définis (voir ci-dessous).

3. TARIFS À LA NUITÉE :

- | | |
|---|-------------------------------------|
| • Hiver (ouverture station Flaine) : | • Été : |
| Membres FMG et UMV : 20 CHF | Membres FMG et UMV : 15 CHF |
| Non membres : 30 CHF | Non membres : 20 CHF |
| Enfants fédérés (5-18 ans) : 15 CHF | Enfants fédérés (5-18 ans) : 10 CHF |
| Enfants non fédérés : 20 CHF | Enfants non fédérés : 15 CHF |

4. FRAIS DE PRIVATISATION :

Pour garantir l'exclusivité de l'usage de la cabane, **un forfait de 60 CHF par nuitée** est appliqué par défaut aux groupes de **moins de 12 personnes**. Cela permet de ne pas partager la cabane avec d'autres groupes pendant leur séjour.

Cependant, si vous souhaitez refuser ce forfait et êtes d'accord pour partager la cabane avec un autre groupe (potentiellement plus nombreux), vous pouvez nous en informer au moment de la réception de la facture. Dans ce cas, le forfait de privatisation sera retiré, mais nous nous réservons le droit de louer la cabane à d'autres locataires pour les mêmes dates.

5. MODIFICATIONS

- **Modification du nombre de participants** : Les modifications sont acceptées pour permettre un ajustement du montant total en conséquence. Cependant il doit être annoncé suffisamment tôt avant le séjour. Il devra être indiqué dans le livre d'or.

- **Réduction de la durée du séjour** : Une réduction de la durée du séjour peut être effectuée sans frais jusqu'à **7 jours avant la date d'arrivée**. Passé ce délai, la réduction ne sera pas prise en compte dans le calcul final et le montant total initial restera dû.
- **Augmentation de la durée du séjour** : Une demande d'extension de la durée du séjour peut être acceptée, sous réserve de la disponibilité de la cabane. Le montant final sera alors recalculé en fonction du nombre total de participants et de la durée après le séjour.

6. ANNULATIONS :

- **Annulation** avant l'arrivée :
 - Jusqu'à 30 jours avant la date d'arrivée : l'annulation ou la réduction de la durée du séjour peut se faire sans frais.
 - Entre 30 et 15 jours avant la date d'arrivée : un montant forfaitaire de 10 % du montant initial du séjour sera retenu.
 - Entre 15 et 3 jours avant la date d'arrivée : un montant forfaitaire de 25 % du montant initial du séjour sera retenu.
 - Moins de 72 heures avant l'arrivée : un montant forfaitaire de 50 % du montant initial du séjour sera retenu.
- **No-show ou départ anticipé** : En cas d'annulation non signalée moins de 72 heures avant la date d'arrivée, de non-présentation, ou de départ anticipé, le montant total de l'acompte sera retenu.

7. DÉPÔT DE GARANTIE :

Un **dépôt de garantie de [montant] CHF** est exigé pour couvrir d'éventuels dommages ou un nettoyage insuffisant. Ce dépôt sera remboursé après inspection de la cabane sous **7 à 14 jours** après le départ. **Si la cabane n'est pas propre à la fin du séjour**, des **frais de ménage de 250 CHF** seront facturés, et le comité se réserve le droit de ne plus accepter les réservations futures du locataire.

8. CONDITIONS D'ANNULATION POUR ÉVÉNEMENTS IMPRÉVISIBLES :

En cas d'imprévus tels que des conditions météorologiques extrêmes (confirmées par MétéoSuisse ou Météo-France) ou des phénomènes naturels, l'annulation ou la modification pourra être effectuée sans frais. Dans ce cas, le responsable de la cabane doit être informé avant **18h la veille** de la date d'arrivée prévue.

9. OBLIGATION D'ADHÉSION :

La réservation de la cabane est réservée aux membres d'un club affilié à la Fédération Montagnarde Genevoise (FMG). Le locataire devra présenter une preuve de son adhésion lors de la confirmation de la réservation.